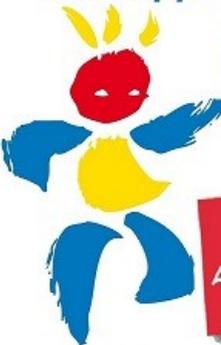


Le mouvement dans le 82 Rentrée 2020



F.S.U.

**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

 23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban

 05-63-03-57-81

 06-82-30-11-88

 snu82@snuipp.fr

 <http://82.snuipp.fr>

Visio RIS avril 2020

Avant de commencer...



Un petit mot syndical



On n'se refait pas !

De grands changements pour ce mouvement



Et ce sont des changements graves...

- **Le paritarisme a été supprimé par Macron !**
- **Les commissaires paritaires, c'est (c'était) nous !**
- **Désormais l'administration fera ce qu'elle voudra, sans personne pour contrôler son travail.**
- **Il n'y aura plus de documents transmis.**
- **La seule possibilité de faire rectifier une erreur est de formuler un recours.**

Le serveur du mouvement



Le serveur du mouvement 2020 est ouvert du :

21/04 (à midi) au 10/05 (à 23h59)

Les vœux sont à saisir
en passant par IPROF
(cf tutoriel de saisie)

Le mouvement : comment ça marche ?



- SIAM: plateforme en ligne accessible depuis I-prof
- Saisir des vœux (jusqu'au 10 mai)
- Attendre sagement...
- Consulter les 2 accusés de réception (cf [page 3 circulaire mouvement](#))
- Résultats officiels : à compter du 10 juin (date à confirmer)
- *Attention, certain-e-s collègues ne connaîtront leur affectation que plus tard...*

Règles de base du mouvement



La « méga super règle qui tue » : quoi qu'il en soit, les décisions d'affectations appartiennent au DASEN...

Règle générale = la-le collègue ayant le meilleur barème obtient le poste.



Exceptions : il existe cependant des priorités sur certains postes (Direction, ASH et RASED...) et des postes à profil.

Autres principes



Quelques règles pour établir ses vœux



- 1) Je considère que tous les postes me sont accessibles : vacants et susceptibles d'être vacants
- 2) Je ne demande que les postes qui m'intéressent.
Un poste obtenu ne pourra être refusé.
- 3) Je diversifie mes vœux pour augmenter mes chances : maximum 40 vœux.
- 4) Je classe mes vœux dans l'ordre strict de mes préférences.
- 5) Je rentre le code des postes choisis (4 chiffres)
- 6) Après validation, je peux modifier ma liste à tout moment pendant la période d'ouverture du serveur.

Le calcul du barème



- Ancienneté de fonction en qualité d'enseignant : arrêtée au 31.08.2019 = 1 point par an (jusqu'à maintenant on parlait de l'AGS...)
- 1 point par enfant de moins de 18 ans au 1er/09/20 (y compris enfant à naître)
- Handicap de l'agent, de son enfant ou du conjoint = 10 points
- Rapprochement de conjoint (*attention aux conditions...*)
- Différentes bonifications pour stabilité sur poste
- Bonification d'1 point avec le caractère répété d'une même demande sur le premier vœu

Les différents types de postes (supports)



- **Adjoint-e** (divisé en 2 postes maternelle/élémentaire)
- **Directrice.eur** (pour être nommé-e à titre définitif il faut être sur liste d'aptitude) : divisé-e en 2 postes maternelle/élémentaire
- **Titulaire remplaçant** Brigade
- **ASH** (pour être nommé-e à titre définitif il faut le CAPPEI)
- **TRS** = Rattachement à la circo. Affectations sur des fractions disponibles de la circonscription (décharge directeur, temps partiel, formation CAPPEI...)
- **TRD** = titulaires remplaçants départementaux (page 8 de la circulaire)
- Il existe plein de sigles et noms de supports différents... Bravo l'Education Nationale !

3 types de vœu : la géographie



1. Vœux **précis** (un poste ciblé précisément)

On peut demander n'importe quel type de poste, même si on n'a pas les diplômes nécessaires...

2. Vœux **géographiques** (10 zones : [cf annexe 2](#))

On peut demander 5 types de poste dans 10 zones précises (dir élem/mater, adjoint élem/mater, brigade)

3. Vœux **larges** (6 zones : cf annexe 2 bis)

On candidate sur un regroupement de supports au sein d'1 zone = 6 MUG adjoint, directrice.eur, remplaçant ou ASH

La saisie des vœux



- Deux listes à réaliser pour les collègues à mobilité obligatoire.
- 1^{ère} liste : 40 vœux maximum. Obligation d'en faire au moins 1.
- 2^{ème} liste : ce sont des vœux larges. 30 vœux maximum. Obligation d'en faire au moins 1.
- Un vœu c'est le choix d'un support + le choix géographique
exemple: *adjoint élémentaire - école de Molières.*

TRS / TRD : les affectations



Les résultats proclament une affectation sur le poste TRS rattaché-e à 1 circo ou TRD rattaché-e à 1 zone.

- Pour les TRS : [renvoyer l'annexe 10](#) avant le 14 juin à drh1.ia82@ac-toulouse.fr
- Pour les TRD : [renvoyer l'annexe 13](#) avant le 14 juin à drh1.ia82@ac-toulouse.fr

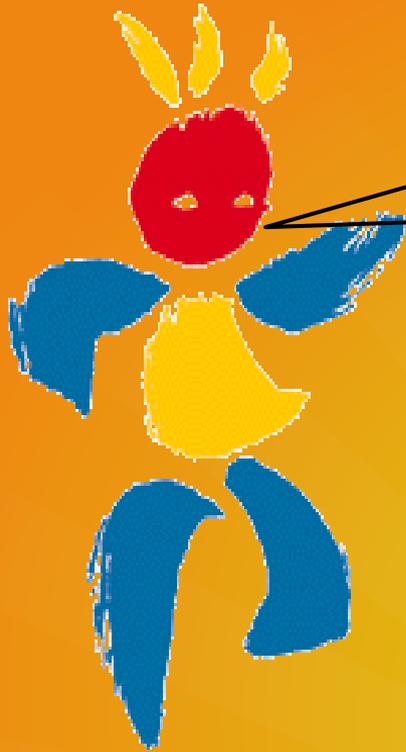
Pour les PES : une spécificité



Dans la circulaire du mouvement :

« Afin d'améliorer les conditions d'entrée dans le métier des professeurs des écoles nouvellement titularisés, une attention particulière sera portée quant à l'affectation de ces personnels. Les néo-titulaires ne seront pas affectés sur les postes jugés les plus complexes (direction, enseignement spécialisé...) sauf s'ils en font expressément la demande. »

Ce que le SNUipp-FSU met en place



Beh ouais, parce qu'on va
quand même pas vous
laisser seul-e...

Nos outils



- Plein d'infos actualisées : dans nos lettres d'infos (mail) et sur notre site
- Nos enquêtes du mouvement
- Un site exclusivement dédié au mouvement : [e-mouvement 82](#)
- Fiche de contrôle: pour calculer son barème et faire vérifier ses informations

- Voir les résultats des années précédentes : pour info, sur notre site, vous pouvez consulter les barèmes des mouvements des années passées ([pour 2019, c'est là](#))

Nos visio-RIS et nos permanences



- Des temps d'informations et d'échanges.
- Des permanences téléphoniques : 05-63-03-57-81 ou
06-82-30-11-88

Si je ne réponds pas, désolé (je suis dans le champ en train de ramasser des fraises...). Laissez un message avec coordonnées ou un SMS.

- Par mail (en laissant vos coordonnées pour vous rappeler si c'est plus simple pour nous) = snu82@snuipp.fr



*Le mouvement,
c'est maint'nant !*



✉ 23 Grand'Rue Sapiac
82000 Montauban
☎ 05-63-03-57-81
📱 06-82-30-11-88
@ snu82@snuipp.fr
<http://82.snuipp.fr>